



International Yacht Club de Hyères



AVIS DE COURSE

GCI-50 milles

Autorité organisatrice : International Yacht Club de Hyères (IYCH)

Samedi 5 avril 2025

Grade 5a

Jauges IRC et OSIRIS

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront adressées par mail aux concurrents inscrits à partir du 2 avril

Les IC seront affichées au IYCH à partir du 4 avril 2025

3 COMMUNICATION

3.1 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.2 **Le canal VHF est le 77**

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte
- aux bateaux du système à handicap : Osiris Habitable d'une longueur minimale de 8m
 - aux bateaux de la jauge IRC ayant un certificat de jauge daté au plus tard du 5 février 2025. SER accepté
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- a.** Pour chaque concurrent majeur une Licence Club FFVoile
Pour chaque concurrent mineur une Licence Club FFVoile et une autorisation parentale écrite mentionnant le parent responsable
- b.** Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, une autorisation parentale écrite mentionnant le parent responsable
- 4.3. Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, avant le 29 mars 2025
Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site iych.fr
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'au vendredi 4 avril 18h

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 29 mars	Droits après le 29 mars
IRC-Osiris	40 euros	60 euros

Les droits incluent

- les frais d'inscription
- le petit déjeuner
- la cérémonie de remise des prix

6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

Vendredi 4 avril

- 15h à 19h confirmation d'inscription et émargement
- Il n'y aura pas de confirmation d'inscription le samedi 5 avril**

Samedi 5 avril

- 7h petit déjeuner
- 7h30 briefing

- 9h mise à disposition

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9 LIEU

La zone de course est décrite en annexe : rade de Hyères et autour des îles d'or

10 LES PARCOURS

10.1: Le parcours à effectuer sera le suivant :

- départ devant le port de Hyères
- contournement de l'île de Porquerolles
- virer la balise « les fourmiguës » devant Le Lavandou
- arrivée devant le port de Hyères (voir en annexe)

10.2 L'autorité organisatrice et le comité de course se réservent la possibilité de modifier le parcours en fonction, entre autres, des conditions météo.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

Le système de classement est le classement temps sur temps avec application du CVL

13 EMBLEMES

13.1 Les bateaux étrangers au port de Hyères doivent se signaler auprès des autorités portuaires une heure avant leur arrivée et posséder un contrat d'assurance sur papier

13.2 [DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port

14 PROTECTION DES DONNÉES

14.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 PRIX

Les prix seront distribués:

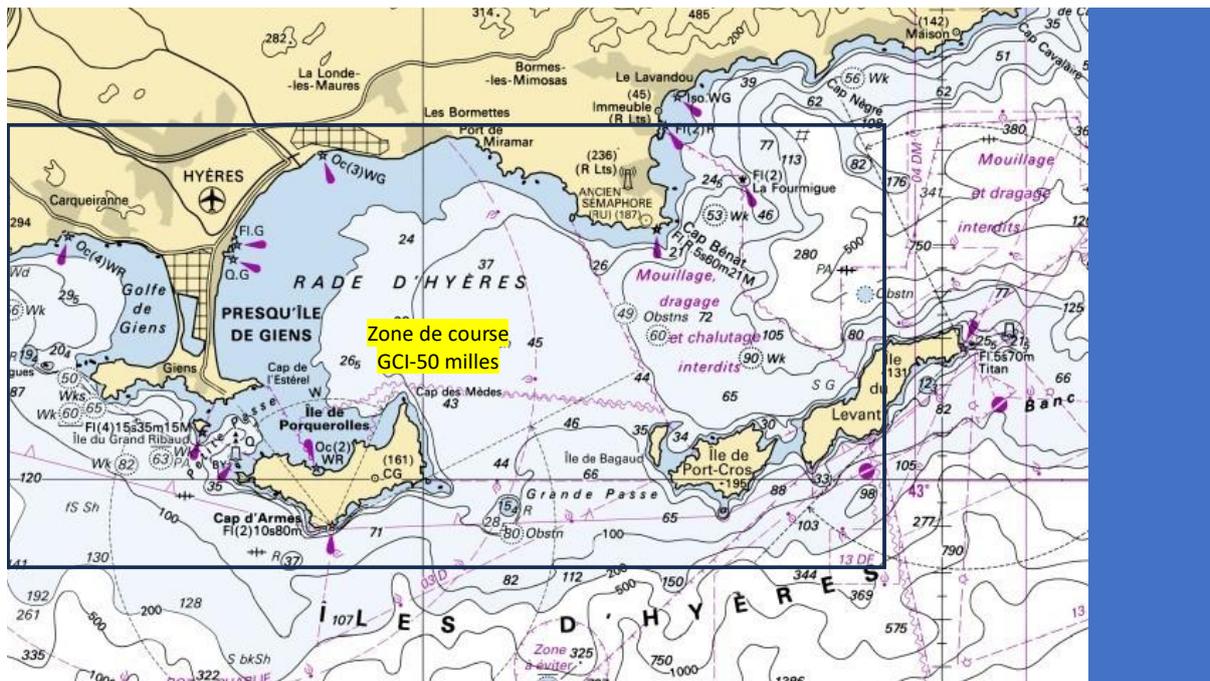
- Au premier de la classe IRC
- Au premier de la jauge Osiris

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

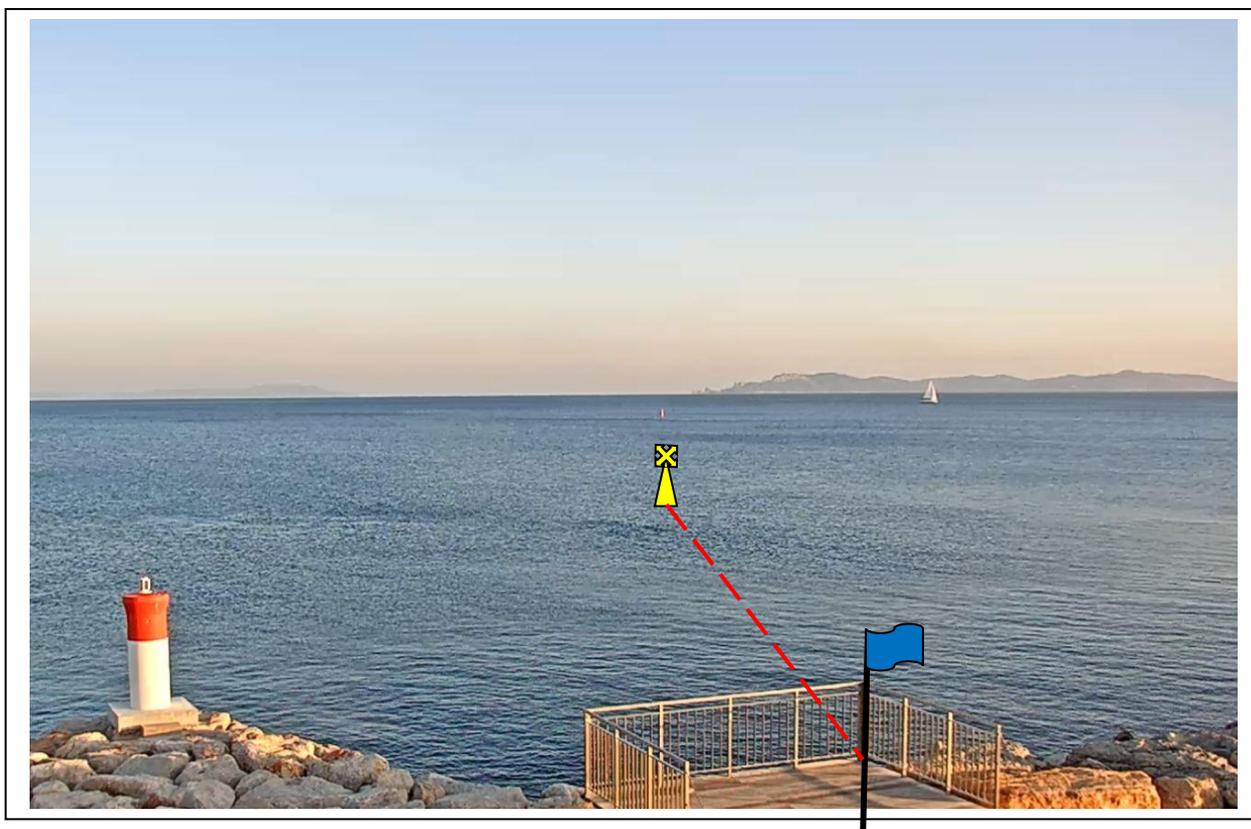
Pour plus d'informations :

International yacht club de Hyères
12 rue du Docteur Robin 83400 HYERES
Tel : +33680236642
Site web : www.iych.fr
Mail: iych@orange.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE LIGNE D'ARRIVEE



La ligne d'arrivée sera établie selon une ligne partant de l'angle de la plateforme situé sur la jetée du bassin dériveur et la marque spéciale jaune située au SUD/EST de cette plateforme dont les coordonnées GPS figurent ci-dessous :

LAT : 043°04' 84 N

LON : 006°09' 86 E

Selon le parcours choisi, l'arrivée pourra se faire en laissant la marque spéciale jaune à tribord ou à bâbord. Ce choix comme le choix du parcours pourra être précisé lors du briefing et rappelé aux concurrents par VHF

Les concurrents en approche de la ligne d'arrivée devront se signaler par VHF en donnant leur N° de voile et le nom du bateau.